

3

**Renouvellement
STAGIAIRE**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

Cette liste concerne des ressortissants étrangers disposant d'une convention de stage d'une durée supérieure à trois mois, visée par l'autorité administrative compétente (DIRECCTE), soit au titre de la formation initiale (étudiant), soit de la formation continue (salarié)

Visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne ou carte de séjour en cours de validité

Justificatif d'état civil et de nationalité :

- Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes
- Passeport (pages relative à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visa) à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc)
- Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005)
(Pas de copie)

Convention de stage initiale et le cas échéant avenant prolongeant le stage visés favorablement par le service de la main d'oeuvre étrangère ou, à défaut l'accusé de réception attestant que la demande de visa de l'avenant a été effectuée

Justificatif de ressources mensuelles

